PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2023 A 19 HEURES 30

La réunion se tient en présentiel à Mundo-Namur (salle Okavango).

La date de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) a été annoncée par mail, par courrier postal et sur le site Internet d'EZ.

Les convocations ont été envoyées dans les délais requis par les statuts (Art. 23 des Statuts : envoi au moins 15 jours avant la date de l'AGE), soit par mail (le 10 novembre) soit par la poste (le 10 novembre) aux coopérateurs.

Toutes les informations requises en vue des votes demandés ont été envoyées aux coopérateurs via la convocation et sont également disponibles sur l'espace coopérateur du site, dans l'onglet "AGE 2023 - 03 et 24 novembre" depuis le 10 novembre.

Aucune question n'a été posée par les coopérateurs durant la période prévue à cet effet (avant le 20 novembre).

1.Constitution du Bureau

Accueil par le président de séance : Joseph FRANCOIS
Désignation de 2 scrutateurs : Nicolas HAUG et Georges GEURY
Désignation de deux secrétaires de séance : Michel DAMAY et Anne WOUTERS
Administrateurs présents : Marc Installé, Joseph François, Gaetan Schwarzbaum et Lucas Gossiaux
Administrateurs excusés : Dimitris Stamatoukos et Alain Kisiel

L'assemblée compte 33 coopérateurs présents à 19h30, c'est-à-dire les administrateurs, les scrutateurs, le secrétaire et des coopérateurs.rices et un observateur.

39 procurations ont été envoyées à l'adresse email info@emissions-zero.coop ou par courrier au siège social d'EZ ; elles ont été enregistrées par le service administratif et confirmées par les scrutateurs.

Il y a donc 72 (33 + 39) votants pour les différents points de cette AGE.

Lors de l'Assemblée Générale du 3 novembre, convoquée avec le même ordre de jour, l'assemblée générale n'a pas pu valablement délibérer car le quorum n'était pas atteint.

Dès lors l'ordre du jour ne requière plus un quorum spécial (voir art. 24 des Statuts), l'assemblée générale peut régulièrement se tenir et valablement délibérer.

2.Présentation

Présentation des Statuts et particulièrement : l'impact du nouveau CSA, la modification de l'objet pour devenir communauté d'énergie, l'organisation des assemblées générales en distanciel, l'impact d'adopter l'agrément comme entreprise sociale.

Il est répondu aux questions orales, notamment concernant l'agrément comme entreprise sociale (agrément ES). En particulier :

- l'agrément ES n'impose pas la limitation des dividendes à 0%, mais bien à celle suivie depuis toujours par la coopérative pour son agrément CNC, soit le taux de 6% pour le moment, qui est le taux d'intérêt fixé par le Roi en exécution de la loi du 20 juillet 1955 portant institution d'un Conseil national de la Coopération, de l'Entreprenariat social et de l'entreprise Agricole ;
- le terme "social" doit être entendu au sens large de "sociétal" et n'impose pas d'obligation d'activité de soutien aux personnes ;
- l'agrément ES impose un plafonnement des parts de la coopérative à 260 euros.

Un vote d'orientation est demandé à l'assemblée afin de déterminer quel projet d'acte de modification des statuts sera voté, celui AVEC l'agrément ES ou celui SANS l'agrément ES.

L'assemblée générale choisit le projet d'acte de modification des statuts AVEC l'agrément ES, à l'unanimité.

Résultat des votes : 72
NON : 0
Abstentions : 1
OUI : 71

Les votes 1 à 8 qui suivent proviennent dudit projet d'acte de modification des statuts AVEC l'agrément ES, établi par le notaire.

3.VOTE 1 : Adapter la forme légale et le capital de la Société à la forme correspondant à la Société coopérative agréée comme entreprise sociale

Résultat des votes : 72
NON : 0
Abstentions : 0
OUI : 72

L'AGE de ce jour approuve l'agrément comme économie sociale.

4.VOTE 2 : Maintenir le compte de capitaux propres statutairement indisponible

Résultat des votes : 72
NON : 0
Abstentions : 0
OUI : 72

L'AGE de ce jour approuve le compte de capitaux propres statutairement indisponible.

5.VOTE 3 : Mettre à jour les statuts pour les mettre en concordance avec le Code des Sociétés et des associations après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration

Résultat des votes : 72
NON : 0
Abstentions : 0
OUI : 72

L'AGE de ce jour approuve la mise à jour des statuts pour les mettre en concordance avec le Code des Sociétés et des associations.

6.VOTE 4 : Modifier l'objet pour correspondre aux exigences pour être reconnu en tant que Communauté d'Énergie Renouvelable (CER)

Résultat des votes : 72
NON : 0
Abstentions : 0
OUI : 72

L'AGE de ce jour approuve ce vote pour être reconnu en tant que Communauté d'Énergie Renouvelable (CER).

7.VOTE 5 : Adapter l'organisation des Assemblées Générales en distanciel, et intégrer certains moyens numériques dans la gestion de la coopérative (signature)

Résultat des votes : 72
NON : 0
Abstentions : 0
OUI : 72

L'AGE de ce jour approuve ce vote d'organiser à l'avenir des Assemblées Générales en distanciel et l'intégration de certains moyens numériques dans la gestion de la coopérative.

8.VOTE 6 : Modifier les statuts pour permettre l'agrément comme entreprise sociale

Résultat des votes : 72
NON : 0
Abstentions : 0
OUI : 72

L'AGE de ce jour approuve ce vote de modifier les statuts pour permettre d'être agrée comme entreprise sociale.

9.VOTE 7 : Adopter de nouveaux statuts sur base des résolutions qui précèdent

Résultat des votes : 72
NON : 0
Abstentions : 0
OUI : 72

L'AGE de ce jour approuve ce vote d'adopter de nouveaux statuts.

10.VOTE 8 : Prévoir les procurations et pouvoirs nécessaires pour mettre en exécution les décisions prises lors de cette Assemblée Générale

Résultat des votes : 72
NON : 0
Abstentions : 0
OUI : 72

L'AGE de ce jour approuve ce vote concernant les procurations et pouvoirs nécessaires.

11.VOTE 9 : Élection de Michel MAHIAT au poste d'administrateur

Résultat des votes : 72
OUI : 72
NON : 0
Abstentions : 0

L'AGE de ce jour approuve l'élection de Michel MAHIAT au poste d'administrateur.

12.Divers

Néant.

La réunion se termine à 20h43.
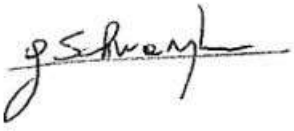
FRANÇOIS Joseph Président du C.A.	INSTALLÉ Marc Administrateur	SCHWARZBAUM Gaetan Administrateur